

DELIBERATION PORTANT SUR LA STRUCTURATION DU N1 STAPS PASSERELLE KINE
A COMPTER DE LA RENTREE 2023-2024

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 06 DECEMBRE 2022,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la structuration du Niveau 1 STAPS Passerelle kiné à compter de la rentrée 2023-2024 telle que définie
en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 30
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 2

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-12-06-10

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DU CONSEIL ACADEMIQUE UCA DU MARDI 6 DECEMBRE 2022

6.4- TRANSFORMATION DE LA L1 STAPS PASSERELLE KINE SUR LE MODELE LAS

Modèle actuel : N1 STAPS + UE Anatomie : recevabilité sur moyenne générale (>12/20) + classement sur UE spécifiques. Jury spécifique à la Passerelle kiné.

Pour la 2nde chance (en N2 STAPS) : classement sur moyenne générale obtenue en N2 avec 2 à 3 places fléchées dans le contingent LAS-R 2. Jury spécifique à la Passerelle kiné.

Projet : pour plus de cohérence évolution sur le modèle LAS :

- l'intitulé N1 STAPS Passerelle kiné qui est connu des candidats dans Parcoursup est conservé.
- la structure évolue : un N1 STAPS comportant 18 crédits mineure Réadaptation / Kiné
- le classement est réalisé par le grand jury Portail réadaptation
- ces étudiants poursuivront en LAS-R 2 STAPS pour la deuxième chance (simplification et égalité de traitement)
- le N1 STAPS Passerelle Kiné reste implanté sur le campus de Vichy

Semestre 1	21 crédits N1 STAPS 9 crédits Réadaptation	N1 moins 6 crédits d'enseignements transversaux et 2 APS au lieu de 3 Enseignements issus du bloc mutualisé Réadaptation S1
Semestre 2	21 crédits N1 STAPS 9 crédits Réadaptation	N1 moins 3 crédits d'enseignements transversaux et 1 APS au lieu de 3 Enseignements issus du bloc spécifique Kiné

Dans ce cadre :

- la capacité d'accueil Parcoursup de la passerelle kiné STAPS passe de 45 à 60 places.
- la répartition des places pour l'accès en 2^{ème} année évolue :

	Actuellement	Proposition de répartition
N1 STAPS Kiné	10 (11%)	15 (17%)
Portail Réadaptation	50 (56%)	50 (56%)
2 ^{nde} chance	30 (33%)	25 (28%)
	45	90